

Indicateurs de la bourse d'Alger

DZAIRINDEX (Base=1000)	Clôture	Variation		Clôture précédente
		En valeur	%	
Base au 03 janvier 2008	3 615,64	62,26	1,75	3 553,37

Capitalisation boursière DA	526 148 660 520
Encours global des obligations DA	-
Encours global des OAT DA	1 233 611 000 000

Activité globale

Activités	Volume transigé	Valeur transigée	Nombre de transactions
Marché de titres de capital	2 817	6 093 843	9
Marché de titres de créance	-	-	-
Marché des OPC	-	-	-
Marché des IP	-	-	-
Marché des valeurs du Trésor	3 000	2 936 340 000	1
Droits	-	-	-
Transactions de bloc	-	-	-

Compartiment Principal: 26/09/2024

Titre	Cours A	Cours V	Clôture	Volume	Valeur	Nbre Trans.	Cours précéd.	Variation%	Dernier dividende	
									Montant	Date
ALL			405	195	78 975	1	400	1,25	30,00	12/09/2024
AUR		405	NC	-	-	-	405	-	30,00	01/07/2019
BIO	2 185,00	2 280	NC	-	-	-	2 185	-	180,00	02/09/2024
CPA			2294	2 622	6 014 868	8	2 250	1,95	125,00	01/08/2024
SAI	405,00		NC	-	-	-	405	-	10,00	04/08/2022

Compartiment Croissance : 26/09/2024

Titre	Cours A	Cours V	Clôture	Volume	Valeur	Nbre Trans.	Cours précéd.	Variation%	Dernier dividende	
									Montant	Date
AOM		290	NC	-	-	-	292	-	2,60	25/07/2023

Marché des valeurs du Trésor: 24/09/2024

Titre	Code ISIN	Clôture %	Volume	Valeur	Nbre Trans.	Cours précéd.%	Variation%	Coupon d'intérêt	
								C.C %	Dernier détachement
O070929	DZ0000700538	97,878	3 000	2 936 340 000	1	94,211	3,667	0,27	04/09/2024

AVIS N° 46/24

SEANCE DU	26/09/2024
INTITULE	PORTANT MODULATION DES ECARTS MAXIMAUX DES TITRES
MARCHE	MARCHE DE TITRES DE CAPITAL

Article 1 :

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°2739 du 29 septembre 2024 seront comme suit :

Titre	ALL	AOM	AUR	BIO	CPA	SAI
Ecart maximal	5%	10%	10%	5%	5%	5%

AVIS N° 47/24

SEANCE DU	26/09/2024
INTITULE	PORTANT INSCRIPTION DE PROMOTEUR EN BOURSE
MARCHE	MARCHE DE TITRES DE CAPITAL

Article 1 :

La SGBV informe le marché de l'inscription pour une période de deux (02) ans renouvelables en qualité de promoteur en bourse :

- INVEST MARKET SPA
- FINABI

Article 2 :

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel de la Cote.